



Arrêté portant promotion au grade d'Adjoint Technique de Recherche et Formation Principal 1^{ère} classe

La rectrice de l'académie de Lille

VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'avis favorable de la réunion collégiale relative aux avancements de grade des ATRF en sa séance du 8 juillet 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent, sont inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique de Recherche et Formation Principal 1^{ère} classe au titre de l'année 2022. Cet arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2022.

Nom - Prénom	Etablissement
ANNOUH Badia	Université de Lille
AUDRY Solène	Université de Lille
BAELEN Bertrand	Lycée du Pays de Condé – CONDE SUR ESCAUT
BAILLEUL Rémi	Université de Lille
BENYAHIA Bachir	Université de Lille
BERNARD Annie	Université d'Université d'Artois
BERTELOOT Betty	Collège de la Morinie – ST OMER
BLOQUET Olivier	Lycée du Noordover – GRANDE SYNTHÉ
BONNET Dominique	Lycée Paul Hazard – ARMENTIERES
BRETEL Sabine	Lycée Pasteur – SOMAIN
CAREME Christine	Université de Lille
CATTEAU Murielle	Université de Lille
CENDRE Valérie	Université de Lille
CHEMIN Rémy	Université de Lille
CLAERHOUT Michaël	Université de Lille
COUSIN Cindy	Université de Lille
DAUSQUE Céline	Université de Lille
DAUTRICHE Sylvie	Université de Lille
DAVIGNY Charlène	Lycée Valentine Labbé – LA MADELEINE
DEFONTAINE Jean-Pierre	DSDEN 62 - DFG

Nom – Prénom	Etablissement
DEGUELDRE Bernard	Université d'Artois
DELEVALLEE Mikaël	Université de Lille
DELHAYE Marie	Lycée André Malraux – BETHUNE
DEMECHELEER Hélène	Lycée de l'Escaut – VALENCIENNES
DEPERNE Annette	Université de Lille
DEREGNAUCOURT Michel	Université de Lille
DEVEY Virginie	Université de Lille
DEZOUTTER Denis	Lycée Marguerite Yourcenar – BEUVRY
DIEYE Christelle	Université de Lille
DIMANCHE Chantal	Université de Lille
DJOUADAR Salah	Rectorat de Lille – DSI
DUCHENE Florence	Université de Lille
FARGUE Julien	Centrale Lille Institut
FERAND Patricia	Lycée Blaise Pascal – LONGUENESSE
FONTAINE Delphine	Lycée du Pays de St Omer – ST OMER
FOUQUET Amélie	Université de Lille
GATEAU Xavier	Université d'Artois
GODARD Sophie	Université d'Artois
GONCALVES-NUNES Betty	Université du Littoral Côte d'Opale
GRARD Virginie	Université de Lille
GRUCHOT Lucie	Université d'Artois
GUIHARD Isabelle	Lycée du Hainaut – VALENCIENNES
HERMINET Hélène	Université de Lille
HIGUINEN Catherine	Université Polytechnique des Hauts de France
JEANNELLE Amandine	Université de Lille
KERFI Annick	Lycée Fernand Darchicourt – HENIN BEAUMONT
KESTELOOT Julien	Université de Lille
KINOWSKI Valérie	Lycée Jacquard – CAUDRY
KONATE Taherou	Lycée Fénelon – LILLE
LAIGLE Lucie	Université de Lille
LAMARCHE Annie	Lycée Gambetta – ARRAS
LEBORGNE Philippe	Lycée Pablo Picasso – AVION
LECLERCQ André	Université de Lille
LECLERCQ Fabienne	Université de Lille
LEONE Noëlla	Lycée Marguerite de Flandre – GONDECOURT
LEPLAT Olivier	Université d'Artois
LEPLUS Valérie	Collège de l'Esplanade – ST OMER
LEPRETRE France	Université du Littoral Côte d'Opale
LHEUREUX David	Collège Robespierre – ST POL SUR MER
LIHOUCK Magali	Université du Littoral Côte d'Opale
LORIDAN Brigitte	Université de Lille
LORTHIOIS Denis	Université d'Artois
LOTTIN Sandrine	Université de Lille
MALFOY Stéphanie	Lycée Edouard Branly – BOULOGNE SUR MER
MANIEZ Florence	Université de Lille
MANSOURI Saadia	Université Polytechnique des Hauts de France
MASSE Véronique	Lycée du Val de Lys ESTAIRES
MATA Christophe	Université de Lille
MATA-KUTA Michèle	Université de Lille
MAURIAUCOURT Virginie	Université de Lille
MEESEMANN Véronique	Université de Lille
METGY Audrey	Université de Lille
MEYFROODT Hugues	Université de Lille

Nom – Prénom	Etablissement
MIGNIEN Isabelle	Université du Littoral Côte d'Opale
MILICE Delphine	Université Polytechnique des Hauts de France
MISSIAEN Jessica	Lycée Léonard de Vinci – CALAIS
MORLET Amandine	Université Polytechnique des Hauts de France
NIEDZWIEDZ Vincenza	Université de Lille
NOYELLE Jérôme	Université de Lille
OSTROWSKI Nathalie	Université de Lille
PAGNIEZ Thierry	Lycée Robespierre – ARRAS
PARENT Franck	Université de Lille
PAUL Fabienne	Université de Lille
PELTIER Camille	Lycée Pablo Picasso – AVION
PETITPREZ Virginie	Université de Lille
POIRET Cathy	Lycée Carnot – BRUAY LA BUISSIERE
PONCHEL Julien	Université de Lille
POURCHEZ JérémY	Lycée Faidherbe – LILLE
PROVOST Alexis	Lycée Faidherbe – LILLE
PRUDHOMME Caroline	Lycée Edouard Branly – BOULOGNE SUR MER
PRUDHOMME Claude Guy	Université Polytechnique des Hauts de France
RECO Philippe	Université Polytechnique des Hauts de France
ROGER Alix	Université de Lille
ROUTIER Coralie	Université de Lille
SCHREVEL Joël	Université de Lille
SEBALDANO Philippe	Rectorat de Lille – Division de la Logistique
STEFFE Mélanie	Université de Lille
TREFERT Fabienne	Université de Lille
VANDESQUILLE Nathalie	Université Polytechnique des Hauts de France
VANWAELESCAPPEL Sylvie	Université de Lille
VENDEVILLE Dorothée	Université d'Artois
VION Karenne	Lycée de l'Escaut – VALENCIENNES
VOISIN Sylvie	Université de Lille
WALLEMME Cathy	Université de Lille
WATTELLE Jérôme	Lycée Eugène Woillez – MONTREUIL SUR MER
WUILBEAUX Delphine	Université Polytechnique des Hauts de France

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 22 JUL. 2022



Valérie CABUIL

Voies et délais de recours :

Si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez former :

- un recours gracieux devant l'auteur de la décision (facultatif pour introduire un recours contentieux) ;
Rectorat 144 rue de Bavay - BP 709 - 59033 LILLE cedex

- un recours hiérarchique devant le ministre chargé de l'éducation nationale (facultatif pour introduire un recours contentieux) ;

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 11 rue de Grenelle 75357 PARIS SP 07

- un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le ressort duquel se trouve votre lieu d'affectation.

Tribunal administratif 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille cedex

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le recours gracieux ou le recours hiérarchique peuvent être faits sans conditions de délais.

En revanche le recours contentieux doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

Toutefois, si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, ce recours devra avoir été introduit dans le délai sus-indiqué du recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la décision intervenue sur ledit recours.

Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de deux mois après la décision implicite (c'est-à-dire dans un délai de quatre mois à compter de la date du présent avis), vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

